



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT N° 1270-73**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1270-73 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin d'agrandir l'aire d'affectation du sol « Industrie mixte (I-M) » à même l'aire d'affectation « Industrie de prestige (I-P) » pour y inclure le lot 5 741 983 afin d'y autoriser des usages de Transport en commun urbain »

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance du 6 juin 2022.

QUE ce règlement a été examiné et approuvé par la résolution numéro CA 22-07-06-15 du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, lors de sa séance ordinaire du 6 juillet 2022 et a été déclaré conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire. Le certificat de conformité pour ce règlement a été délivré à Vaudreuil-Dorion, le 12^e jour du mois de juillet 2022 sous le numéro de certificat VD 2022-05.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 14^e jour du mois de juillet 2022.

Jean St-Antoine, avocat
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca